

Monsieur le Préfet Jean-Louis BLANCHOU  
Délégué Interministériel à la Sécurité Privée  
Place Beauvau  
75800 PARIS cedex 08

Réf : MF/PG/ 11037

Levallois-Perret, le 18 Février 2011

Monsieur le Préfet,

Je vous informe avoir reçu mandat unanime, de mon Conseil d'Administration le 15 février, pour dénouer l'imbroglio du dossier délétaire de la sécurité incendie et de la sécurité privée. Nous en connaissons tous parfaitement les tenants et les aboutissants.

Dès décembre 2009, le SNES, conjointement avec l'UNAFOS, a adressé au Ministre une lettre ouverte alarmiste réclamant clarification (voir pièce ci jointe). Elle est restée sans suite ni même accusé de réception !

Nous sommes en février 2011 et rien n'ayant été tranché, le secteur privé, ses entreprises, ses salariés SSIAP (plus de 20 000 !) ne peuvent plus attendre. La diffusion annoncée en octobre 2010 au Congrès du SNES par vos soins et ceux de Philippe Leblanc (DLPAJ) d'une circulaire clarificatrice déjà signée reste attendue.

Le SNES, qui a fait jusqu'ici montre de modération, d'esprit conciliateur et de patience, est donc décidé à exiger du Ministère de l'Intérieur, qu'il se prononce, définitivement sur la sécurité incendie et la sécurité privée, en indiquant si elle fait bien partie ou pas de la Loi de 1983 et avec quelle articulation si nécessaire ?

Il est temps à notre tutelle de prendre sur ce sujet ses pleines responsabilités. Nous prenons les nôtres et affirmons donc cette exigence afin qu'une décision globale soit - enfin - prise, très rapidement.

L'insécurité juridique, sociale, professionnelle dans laquelle se perdent nos salariés, tous les entrepreneurs du secteur et désormais nos clients, mais très bientôt le CNAPS lui-même, est tout simplement devenue insupportable, absurde, contre-productive, antisociale.

---

**SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SECURITE**

La convention collective nationale de la prévention et sécurité et les accords sociaux de la Branche font référence à tous les acteurs répondant au titre 1<sup>er</sup> de la Loi de 1983. En excluant, les agents SSIAP (et leurs activités du périmètre du CNAPS par la même occasion), et les prestations de Sécurité incendie, de la Loi de 1983, vous appliquez une double peine, antisociale et anti-professionnelle, aux agents SSIAP qui ne pourront plus bénéficier des :

- Accords salariaux sur les Métiers repères
- Accords de reprise du personnel
- Accords de Primes de Panier
- Accords sur les tenues
- Accords de Travail de nuit et de Week-End
- Accord de prévoyance

L'exclusion supposée de la Sécurité Incendie du périmètre de la Loi de 1983 ouvre également la porte à l'application sur ce secteur réglementé de la Directive Bolkestein et génère dès à présent autant d'effets d'aubaine strictement mercantiles pour échapper à la taxe de financement du CNAPS.

Dans la continuité de notre volonté parfaitement partagée avec les pouvoirs publics de consolider la profession, de l'engager dans un cercle vertueux, nous sommes à votre disposition pour en débattre avec vous et vos services, y compris dans un débat public ouvert avec toutes les parties prenantes. Nous ferons d'ailleurs connaître publiquement notre initiative.

Pour vous apporter la preuve supplémentaire de la volonté de notre organisation de construire l'Avenir de la profession, vous trouverez également en pièce jointe, la convention, réalisée conjointement par le SNES et les services concernés de l'Etat sur l'insertion professionnelle des adjoints de sécurité, restée en souffrance depuis plus de 6 mois.

Dans l'attente de vos propositions sur ces différents points, nous vous informons que nous faisons partir une demande d'audience officielle auprès de Monsieur le Ministre sur ces sujets et bien évidemment sur le financement du CNAPS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Michel FERRERO  
Président



PJ :

- Lettre ouverte de décembre 2009
- Projet de convention sur les Adjoints de Sécurité

Copie :

- Pierre GRARD : Délégué Général
- Olivier DURAN : Directeur de la Communication
- Membres du Conseil d'Administration

**SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE SECURITE**

---

47, rue Aristide Briand - 92300 LEVALLOIS-PERRET tél. : 01 41 34 36 52 – Fax : 01 41 34 36 53  
[contact@e-snes.org](mailto:contact@e-snes.org) - [www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)